

C'est avec beaucoup de fébrilité que Football Québec vous présente le nouveau projet de gradation des intervenants en santé au football. Ce document découle de plus de trois ans de rencontres et de consultations auprès de divers spécialistes de la santé impliqués auprès d'organisations et d'athlètes de football au Québec. Cette nouvelle gradation a été révisée par le comité sécurité de Football Québec qui regroupe un médecin, trois thérapeutes du sport, un intervenant technicien ambulancier paramédical, un conseiller juridique et deux gestionnaires de la fédération. Ce document a par la suite été révisé par un regroupement d'entraîneurs chevronnés de plusieurs régions du Québec et pratiquant au sein d'organisations de niveaux différents de football.

Avec le développement du sport qu'est le football et le perfectionnement des techniques vient le besoin d'adaptation des soins de santé fournis aux athlètes. Ces soins se doivent d'être en concordance avec les normes les plus à jour et exercés, selon l'intensité du sport pratiqué, par des professionnels du milieu de la santé dont les compétences sont reconnues et actualisées. Football Québec ayant le désir d'encadrer la pratique de son sport sur l'ensemble du territoire québécois et de répondre à la demande des associations membres en termes de sécurité de la pratique du football, le comité s'est positionné sur des normes minimales qui permettent, selon nous, de faire de la sécurité des athlètes une priorité. Vous trouverez en pièce jointe le nouveau document de gradation qui sera en vigueur en 2022. Tous les intervenants en santé devront s'y conformer d'ici mars 2024.

Enfin, le comité s'est permis de fournir quelques recommandations supplémentaires dans un but de faciliter l'adoption des mesures proposées et d'en rendre le cadre de pratique encore plus sécuritaire. Ainsi, nous croyons que chacune des associations ou établissements scolaires membres de football Québec devraient identifier une personne responsable tel un coordonnateur qui pourrait être responsable, entre-autres, de :

- S'assurer de la présence d'un intervenant en santé approprié pour l'ensemble des activités (pratiques et parties) de chaque équipe
- S'assurer du respect du niveau de gradation minimal prescrit pour l'intervenant en santé (selon le niveau de football pratiqué)
- S'assurer que les intervenants en fonction soient enregistrés dans la base de données de Football Québec avec leurs certificats et diplômes appropriés (valide pour 3 ans ou moins selon la date de leur formation).
- S'assurer, lors des parties, que l'intervenant s'identifie tant à l'arbitre que de façon lisible (nom en lettre moulées) sur la feuille de partie
- S'assurer de la bonne réalisation des suivis selon la blessure
 - Par un lien avec le médecin, le thérapeute, les parents et les autres intervenants tels les entraîneurs selon les soins nécessaires par la blessure
 - Par le respect des protocoles de retour au jeu
 - Par le maintien, **avec l'aide des membres du comité de sécurité au besoin**, de son réseau de contact dans la santé (médecin, thérapeute pour les équipes avec secouristes, etc.) et de favoriser une communication constante entre les intervenants impliqués.
- S'assurer de communiquer avec Football Québec
 - Pour chaque cas de blessure majeure (ayant par exemple nécessité une ambulance)

- Advenant une problématique de suivi ou de référence pour un athlète vers les ressources adéquates

Nous ne sommes pas sans savoir que le football est un sport à risque mais nous avons tous la certitude que par l'application de certaines mesures nous pouvons collectivement le rendre plus sécuritaire. Le football permet à ses athlètes de pratiquer un sport où de saines valeurs sont mises de l'avant et nous croyons que Football Québec peut contribuer à ces valeurs avec cette nouvelle gradation.

Nous vous invitons donc à consulter les documents suivants. Football Québec demeure disponible pour toutes questions au sujet de la nouvelle gradation.

L'équipe de Football Québec